

## CHOIX DE LA SEMENCE DU BLE-D'INDE.

Ceux qui cultivent le blé d'inde doivent choisir leur semence dans la récolte de l'année qui précède celle durant laquelle on veut semer. Par exemple, ceux qui veulent semer du blé d'inde l'année prochaine doivent choisir leur semence dans la récolte de cette année. Le temps de choisir cette semence est quand le blé d'inde est mur et qu'on est à la veille de le couper. On choisit les plus beaux épis qui se trouvent sur les plus fortes tiges, et particulièrement sur celles qui portent deux épis. On sépare l'épi en deux, et on choisit le grain du gros bout de l'épi pour semer.

Ouvrez les feuilles qui recouvrent le grain, mais ne les détachez point et suspendez vos épis de blé d'inde durant tout l'hiver dans un endroit sec.

En choisissant ainsi soigneusement la semence chaque année, on peut grandement améliorer la qualité du grain.

On lit dans le *Courrier du Canada* :

Un des amis de notre feuille arrivé hier du Saguenay nous donne les nouvelles les plus consolantes de cette partie si cruellement éprouvée de notre province.

La récolte est d'une abondance inouïe et elle a été sauvée dans le meilleur ordre possible.

Blé orge avoine foin patates : tout est venu à merveille. La seule occupation du colon est pour le moment de savoir comment il pourra mettre à l'abri toute sa récolte. Nos lecteurs de la ville auront une idée assez exacte de la puissance de production du sol du Saguenay en examinant l'échantillon de pommes de terre du Chili qui est exposé dans les vitrines de la librairie du *Courrier du Canada*. Cette patate qui ne pèse pas moins de trois livres et quart a été recueillie sur un champ du Haut-Saguenay. Pour peu que les autres produits du sol atteignent dans leur sphère cette proportion la population du Saguenay n'aura rien, en dépit des malheurs qui l'ont frappée, à envier aux autres localités de la province de Québec.

—Les brix du marché Ottawa étaient comme suit le 22 sept.

Foin, de \$18 à 21 la tonne.

Lard \$9 par 100 livres.

Beurre, 25 cts en moule ;

Avoine 50 cts par boisseau.

Patates, 45 à 50 cts.

Navets 50 cts.

Mouton, 6 à 8 cts par livres.

## CHANGEMENT IMPORTANT.

Le journal *The Hearth and Home*, une excellente feuille pour les familles, autrefois publiée par MM. Pettengill, Bates & Cie., a été achetée par MM. Orange Judd & Cie., de New-York, si bien connus du public comme éditeurs de l'*American Agriculturist*. MM. Pettengill & Cie., dont l'agence d'annonce, établie en 1849, est une des plus renommées du monde, trouvent que la multitude et l'importance de leurs affaires requièrent leur attention exclusive, et en conséquence, ils transfèrent la propriété de leur feuille *Hearth and Home* aux nouveaux éditeurs dont la longue expérience et les nombreuses ressources sont une garantie pour le public que non seulement le *Hearth and Home* sera maintenu à sa hauteur, mais qu'il sera même amélioré. Ce journal, se publiait pour \$4.00 par année. Les nouveaux propriétaires en réduisent le prix à \$3.00. Cette transaction n'affectera nullement la publication de l'*American Agriculturist*, qui continuera d'être indépendant de l'autre journal. Les illustrations et la matière à lire seront différentes dans les deux journaux.

On fournira ces deux journaux depuis aujourd'hui, jusqu'à la fin de l'année 1871 espace de 15 mois, savoir le *Hearth and Home*, journal hebdomadaire, pour \$3.000, et l'*American Agriculturist*, qui se publie une fois par mois, pour \$1.50; ou bien les deux pour \$4.00.

S'adresser à

ORANGE JUDD & Co.,  
245 Broadway, New-York,  
U. S.

## ETAT DE LA RECOLTE DANS LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Le *Journal d'Agriculture* de la Nouvelle-Ecosse donne un rapport très-favorable de la condition de la récolte dans cette Province. Il dit que les céréales vont rendre au-dessus de la moyenne. Le blé, l'avoine, l'orge, les racines et les patates sont en plus grande quantité qu'à l'ordinaire. Les pâturages sont dans un bon état et les produits des vaches également satisfaisants.

La vengeance est insensée; au malheur, elle joint le crime, et ne soulage que les méchants.

M. LaRocque, de St. George, Henryville paye l'orge 1½cts la livre.

M. Lamoureux, de St. Sébastien paie le foin \$11 la tonne.

—On a expédié cet été environ cent quarante millions de pieds de bois scié d'Ottawa en Angleterre, aux Indes Occidentales, dans l'Amérique du Sud et aux États-Unis. De ce chiffre quarante millions ont été envoyés aux États-Unis.

## TAUX DU CHANGE.

St. Hyacinthe, 3 octobre  
Greenbacks achetés à 13½ p. c. de compte en argent courant.

Argent acheté à 7 p. c.

Petites monnaies achetées à 12 p. c. de discompte.

Or, à New-York, le 1<sup>er</sup> octobre à Mrs. A. P., 113½

COZCOBAN & ST. JACQUES,

Courtiers de St. Hyacinthe.

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE BAGOT.

L'Exposition annuelle d'Animaux et de Produits de Manufactures Domestiques de cette Société aura lieu au Village de la Paroisse de ST. LIBOIRE, MERCREDI, LE CINQ OCTOBRE prochain, à DIX heures A. M.

Par ordre,

P. S. GENDRON,

Secrétaire-Trésorier.

Sts. Rosalie, 1<sup>er</sup> Septembre 1870.

PROVINCE DE QUÉBEC.  
CHAMBRE DU PARLEMENT.

## BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passage de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec"), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,

Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 4 juillet 1870.